

## PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION

### ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

- Séance du 15 décembre 2016 -

Etaient présents :

Mme DURRANS, M. FROHLICH, M. LAMPROPOULOS, Mme OLLIER, M. ORTEL, M. BALLESTA, M. LE BOURDONNEC, M. PEROT, Mme RACHMUEHL, M. ARCELIN, M. HAUQUIN, Mme RAHOU, M. AMIEL, Mme JOUIN, M. PUISSET, Mme SALAS, M. WEST, M. IUNGSMANN.

Etaient représentés :

Mme DUBOUILH, M. LAPAIRE, Mme MALTONE, Mme PORTES, Mme LEBRAUD, M. BOUDET, M. CITRAIN, Mme CLAVEL, Mme GONFOND, Mme GUEUDELIN, M. LALUQUE, Mme MARTINEZ, Mme PINEAU.

Etaient invités :

M. CANALES, Mme CARRIBON, Mme CAILLOT, M. DAGNEAU, Mme DUPUY, M. LAMARZELLE, M. PERAUD, M. PIALOUX, M. VALAT.

M. Ballesta ouvre la séance à 9H15.

### **I/ PROCÈS-VERBAL DU 17 NOVEMBRE 2016**

M. Fröhlich souhaite que son intervention sur la proposition consistant à ne proposer qu'un seul sujet d'examen en page 14 soit exprimée au conditionnel.

En l'absence d'autres remarques, M. Ballesta propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	35
Suffrages exprimés :	34
Pour :	34

➡ **La CFVU valide le procès-verbal du 17 novembre 2016.**

M. Ballesta souhaite apporter un complément d'information au débat qui a eu lieu lors de la précédente CFVU sur la campagne d'emploi 2017.

La présidence de l'université a demandé à Mme Portes, qui a remis en cause l'intégrité de l'équipe présidentielle lors de la précédente CFVU, de fournir les preuves de ses accusations. A ce jour, Mme Portes n'a fourni qu'une réponse évasive à cette sollicitation.

Il rappelle à tous les membres de la CFVU qu'aucun étudiant élu au conseil d'administration n'a reçu de pression ou de convocation pour servir de porte-parole auprès de la section d'allemand. Il s'agit d'insinuation totalement infondée.

Quant à la question des postes qui a suscité ces emportements, le dialogue avec les composantes est allé à son terme puisque le classement soumis à la délibération du Cac a été celui adopté par le conseil de l'UFR Langues et civilisations.

Enfin, il appelle les membres élus de la CFVU à mieux maîtriser à l'avenir leur parole et à respecter le climat d'écoute mutuelle et d'échanges que nous avons progressivement réussi à instaurer.

M. Fröhlich regrette que ce débat ait pris une telle ampleur et souligne que d'autres membres ont porté des critiques assez fermes.

M. Ballesta explique que seule cette intervention a nommé mis en cause un élu du CA.

## II/ CONVENTIONS DE FORMATION

Mme Carribon présente deux conventions et leurs annexes à la commission :

- La convention cadre élaborée par le rectorat régissant le partenariat entre les EPCSCP<sup>1</sup> et les lycées concernant les Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles (CPGE) :
  - Double inscription des élèves,
  - Reconnaissance du parcours de l'étudiant CPGE à l'université et de l'étudiant de licence en CPGE,
  - Services rendus aux étudiants,
  - Modalités de validation des parcours (annexe).
- La convention de partenariat UBM/ESTBA (École supérieure de Théâtre Bordeaux Aquitaine).
  - Conditions dans lesquelles les élèves de l'ESTBA accèdent à la délivrance de la licence "Arts du spectacle", parcours "Théâtre",
  - Articulation des enseignements de la licence de théâtre et du diplôme national de comédien.

M. Fröhlich demande pourquoi les validations de parcours diffèrent selon les établissements partenaires.

Mme Carribon répond que cela dépend des formations proposées par les lycées partenaires.

M. Ballesta propose de passer au vote de la convention cadre de partenariat entre les EPCSCP et les lycées relatif aux Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles (CPGE).

Résultat du vote :

Votants :	35
Suffrages exprimés :	35
Pour :	35

---

<sup>1</sup> Établissement Public à Caractère Scientifique Culturel et Professionnel

➔ **La CFVU valide la convention cadre de partenariat entre les EPCSCP et les lycées relatif aux Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles (CPGE).**

M. Ballesta propose de passer au vote de la convention de partenariat entre l'UBM et l'ESTBA.

Résultat du vote :

Votants :	35
Suffrages exprimés :	35
Pour :	35

➔ **La CFVU valide la convention de partenariat UBM/ESTBA.**

M. Valat prévient avoir été sollicité pour soumettre au vote le renouvellement d'une convention entre le master aménagement et l'ENSAP.

Un travail est actuellement en cours sur cette convention, elle sera présentée lors d'une prochaine CFVU.

### III/ EVOLUTION DE LA REUSSITE SUR 3 ANS

Mme Dupuy de l'observatoire des étudiants présente l'évolution de la réussite sur 3 ans.

#### Les effectifs :

- En 2015/2016, forte croissance des effectifs surtout en licence (+18,5pts),
- Baisse des inscriptions en M2 depuis 2012-13 (-4,3 pts),
- En 2015-16, la part de néo bacheliers et la part de redoublants parmi les inscrits en licence 1 ont diminué.

#### La réussite :

- Baisse du taux de réussite en L1 (- 3pts depuis 2013/2014), stabilité en L2 et L3,  
En L1, plusieurs formations connaissent une diminution significative des étudiants admis entre 2013 et 2015 : -6 pts en géographie, aménagement, -6,2 pts en histoire de l'art et archéologie, -6,5pts en information-communication et lettres,
- Diminution de la présence aux examens : augmentation du nombre de décrocheurs et d'inscriptions "fantômes",
- Master : légère baisse du taux de réussite mais les chiffres ne sont pas encore stabilisés,

Mme Caillot souligne que l'augmentation du nombre d'inscrits, qui se traduit ici par une hausse du nombre d'inscriptions "fantômes », contribue à la baisse du taux de réussite et consomme des moyens.

M. Hauquin ne comprend pas la forte hausse de +6,6pts en 2013/2014 suivi de la forte diminution de -7,9pts en 2014/2015 en licence LEA.

Mme Rachmuhl répond que l'année 2013-2014 correspond à l'année de mise en place de la capacité limitée.

Mme Caillot signale que malgré tous les dispositifs mis en œuvre par la suite, nous n'atteindrons jamais les taux de réussite obtenus lors de la mise en œuvre de la capacité limitée en L1 LEA.

Mme Durrans attend la publication des chiffres 2015-2016 afin de mesurer les impacts des dispositifs de remédiation mis en place en licence LLCER Anglais.

M. Ballesta pense nécessaire la rédaction d'un bilan critique du nouveau règlement des études par rapport à la réussite étudiante.

Pour 2016-2017, il signale une diminution du nombre d'inscrits en L1 avec une augmentation de la part relative des neo bacheliers et une baisse des étudiants en réorientation.

Mme Caillot signale qu'une attention particulière devra être portée sur les réorientations dans le cadre du bilan sur la mise en œuvre de la spécialisation progressive en licence.

M. Hauquin fait état de plusieurs cas d'étudiants de notre université qui se sont vu refuser la possibilité de candidater à l'université de Bordeaux dans le cadre de la réorientation externe.

M. lungmann demande s'il s'agit de réorientations en cours d'année universitaire.

Mme Rahou rappelle que l'arrêté Licence prévoit une réorientation des étudiants à la fin du 1<sup>er</sup> semestre de L1 puis étendu par le nouveau cadre des formations jusqu'au semestre 4.

M. Ballesta souhaite connaître le nombre d'étudiants concernés par ces refus.

M. Hauquin parle d'une dizaine d'étudiants.

Mme Rachmuhl se demande si cette pratique est légale.

Mme Jouin prévient avoir été contactée par certains de ces étudiants.  
Elle rappelle que les filières dite sous tension (STAPS, PACES, psychologie, sociologie) ne permettent déjà plus un recrutement ouvert à tous les bacheliers.

Mme Rahou rappelle que ces filières effectuent désormais un recrutement au niveau académique.

#### **IV/ ÉVALUATION DES FORMATIONS DE L'ANNÉE 2015/2016**

Mme Dupuy, observatoire des étudiants.

- Enquête chaque année en avril/mai auprès de l'ensemble des étudiants de licence, master et CLES/CLUB,
- Un seul questionnaire commun.

En 2015/2016 : 3 075 questionnaires complétés pour l'ensemble des licences et masters, soit un taux de réponse global de 25,1%.

##### Quelques éléments d'analyse des résultats :

Difficultés rencontrées :

En moyenne, seulement 10% des répondants n'ont rencontré aucune difficulté dans l'acquisition des connaissances.

Parmi ceux qui ont rencontré des difficultés, les étudiants de master MEEF se distinguent en citant le plus fréquemment le rythme de la formation à 60%.

Appréciation d'ensemble :

C'est en licence 1 que les étudiants sont les plus satisfaits, avec 82% d'avis bons ou très bons.

C'est en master MEEF que les avis sont les plus critiques : 11% d'avis très mauvais, 35% de mauvais, 45% de bons et seulement 9% de très bons.

Evolutions du dispositif d'évaluation :

Dans les résultats de l'évaluation, les données statistiques sont très utiles mais elles sont utilement complétées par les commentaires associés dont l'accès est restreint aux seuls responsables de formations. A compter de janvier 2017, un groupe de travail sera mis en place afin de faire évoluer la charte, notamment en élargissant la diffusion des résultats aux conseils de perfectionnement une fois que ceux-ci auront été constitués.

Mme Jouin demande si le mécontentement des étudiants de master MEEF porte sur l'organisation du concours ou de la formation.

M. Ballesta évoque la difficulté, pour les étudiants de M1 MEEF, de concilier préparation au concours et validation du M1. Il pointe également le rythme soutenu entre alternance et temps dédié à la formation en M2.

M. Ortel signale que pour certaines formations, il est plus difficile d'obtenir le master que le concours du CAPES.

M. Ballesta souligne que le master garantit une exigence à la fois disciplinaire et didactique.

Mme Carribon pense que les étudiants sous-estiment la rubrique maîtrise de la langue française.

Mme Dupuy répond que pour cette question, les étudiants doivent choisir 3 items parmi les 9 proposés.

M. Fröhlich relève d'importantes difficultés d'expression écrite en langue française y compris en master.

Mme Ollier trouve la méconnaissance de la langue française dévastatrice. Elle pense que l'organisation de cours de remédiation en langue française serait également utile au niveau master.

M. Ballesta pose le problème du niveau d'exigence de délivrance du diplôme de licence.

M. Ortel se félicite du succès de l'AFP en langue française qui compte plus de 50 inscrits depuis la rentrée. Il souhaite une augmentation de 25h afin de permettre l'ouverture d'un second groupe.

Mme Rachmuhl signale que les étudiants de LEA suivent un cours hebdomadaire sur la plateforme E-Campus. Ce cours numérique est adossé à une remédiation (3 groupes) pour les élèves les plus en difficultés.

M. Hauquin dit que les collègues du secondaire rencontrent les mêmes difficultés. Il souligne l'importance d'une bonne maîtrise de l'expression écrite dans le cadre de l'insertion professionnelle et de l'image positive que les entreprises et collectivités ont d'un étudiant sortant de l'université.

M. lungmann pense que ce problème s'explique en partie par la diminution d'heures de français dans les écoles primaires, collèges et lycées. Il souligne une forte disparité de niveau entre les baccalauréats généraux, technologiques et professionnels.

Mme Dupuy souligne le faible pourcentage de bacheliers issus des baccalauréats technologiques et professionnels qui parviennent à valider leur L1.

M. Fröhlich ne constate pas de dégradation sensible du niveau de français ces vingt dernières années.  
Ce phénomène est avant tout lié à un changement dans les conditions et le rapport à l'écrit (orthographe, syntaxe...).

M. Perot rappelle que l'AFP sert à valoriser un CV par l'acquisition de compétences complémentaires à la formation de l'étudiant. Il faut réfléchir à des dispositifs pérennes visant à endiguer ce phénomène à l'université.

M. Ortel signale que ce dispositif existe également en histoire de l'art et que la demande est de plus en plus forte.

Mme Durrans n'est au contraire pas sûre que la demande soit réelle. Elle souligne que sur les 600 étudiants de LLCER Anglais inscrits au test de positionnement en langue française, seuls 45 ont suivi les cours de remédiation.  
Elle signale cependant que ce dispositif a été maintenu dans la nouvelle offre de formation sous la forme de 5 ou 6 groupes de méthodologie de l'expression écrite au semestre 2.

M. Ballesta pense que le cadre du contrôle continu au travers d'évaluations régulières peut faciliter la prise de conscience de l'étudiant sur son niveau.  
Il souligne que le résultat de l'évaluation fait ressortir un fort besoin d'accompagnement du bachelier dans l'appréhension du cursus et de la méthodologie du travail universitaire.

M. Hauquin évoque également un vrai problème d'appréhension de l'environnement universitaire et du cadre de vie au sein de l'agglomération bordelaise des néo bacheliers de la région.

Mme Rachmuhl signale que les étudiants de master seraient demandeurs d'un bureau qui fédère les étudiants à l'image du modèle anglo-saxon.

M. Ballesta propose à la VP étudiante de se saisir de cette question.

Mme Jouin répond que beaucoup d'associations de filière jouent déjà ce rôle fédérateur.

Mme Caillot trouve significatif les 22% d'étudiants qui, à l'issue du M2 recherche, souhaitent suivre une autre formation. Cela pose question sur la perception des compétences acquises en master recherche par les étudiants.

M. Ballesta pense que le portail [www.trouvermonmaster.gouv.fr](http://www.trouvermonmaster.gouv.fr) permettra aux étudiants d'obtenir des éléments d'appréciation sur les contenus et les prérequis attendus en master.

M. Fröhlich ajoute qu'une part de ces étudiants s'orientent à la suite de leur master vers les concours et notamment l'Agrégation.

M. Ballesta regrette la part assez faible de la mobilité internationale. Il espère que l'année de césure permettra une augmentation du nombre de départ en mobilité.

Mme Caillot indique que les étudiants privilégient un départ en mobilité en L2 ou L3.

Mme Rachmuhl apprécie ces enquêtes notamment pour les questions ouvertes et les commentaires des étudiants. Elle pense que l'élargissement du champ de diffusion des résultats appelle à une certaine prudence notamment dans le cadre des informations concernant les collègues enseignants.

Mme Caillot propose que le responsable de formation filtre ces informations avant diffusion.

## **V/ PRÉSENTATION DU DAPS**

MM. Lamarzelle, Canalès et Perot présentent les orientations politiques du DAPS au sein de l'université :

- Centrer la pédagogie sur l'étudiant afin de favoriser sa réussite, Améliorer les conditions d'études des sportifs de haut niveau (tutorat, aménagements horaires, ...). En 2015-2016, l'UBM comptait 31 étudiants sportifs de haut niveau dont un champion de France de bodyboard, un médaillé de bronze aux jeux européens de basket-ball et une championne du monde de basket-ball féminin. Le taux de réussite de ces étudiants atteint 60%.
- Utiliser la pratique sportive comme lien social, accompagner les initiatives comme la course solidaire,
- Développer des activités pour l'épanouissement et le bien-être des étudiants et des personnels (yoga, relaxation, ...),
- Faciliter la pratique sportive des personnels en proposant des créneaux réservés,
- Développer les actions transversales (AFP, partenariat direct avec des formations),
- Renforcer la coopération inter universitaire : souhait de mettre en œuvre un centre d'observation des pratiques sur le "corps", valorisation des exploits sportifs au travers d'une fondation,
- Améliorer la communication interne et externe sur les très bons résultats sportifs de nos étudiants.

M. Valat souligne que pour faciliter l'aménagement de leurs études, ces étudiants doivent être inscrits avant le début de l'année universitaire.

Mme Rachmuhl souhaite une meilleure communication et valorisation des exploits sportifs de nos étudiants.

M. Perot signale l'attractivité territoriale des activités de pleine nature et nautiques de l'université Bordeaux Montagne notamment pour les étudiants ERASMUS.

Il rappelle que sur les 3 000 étudiants inscrits au DAPS, 800 étudiants suivent une AFP mention sport.

## **VI/ RÈGLEMENT FSDIE**

Présentation M. Dagneau.

Le Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE) est un fonds destiné à financer des projets portés par des étudiant-e-s, en associations ou individuellement. Il a pour objectif la dynamisation de la vie associative des universités, le développement et la valorisation de l'engagement étudiant tels que préconisés par la circulaire n° 2011-1021 du 3 novembre 2011.

Le FSDIE est alimenté par une partie des droits de scolarité acquittés par les étudiant-e-s auprès de leur université. Une part de ce fonds peut être affectée à l'aide sociale aux étudiant-e-s à hauteur de 30% du montant global annuel.

Depuis 1 an, le FSDIE ne présente plus de reliquat, la CDVEA (Commission de Développement de Vie Associatives Étudiantes) a souhaité proposer des critères plus stricts pour le financement des projets associatifs et individuels.

Tous les projets concourant à la vitalité étudiante, à l'acquisition de compétences informelles peuvent être accompagnés par le FSDIE. Toutefois, certains projets comme les frais de déplacements d'étudiant-e-s dans le cadre des études, des manifestations à caractère politique ou syndical, soirées étudiantes, gala, ... sont exclus du financement par le FSDIE.

En revanche, certains projets spécifiques peuvent être aidés à condition de ne pas être inscrits dans des formations et faire l'objet d'une évaluation dans le cadre de celles-ci. Exemples : aide à l'insertion professionnelle, projets de voyage ou découverte. Les financements du FSDIE interviennent en complément matériel de celui pédagogique porté par la composante.

M. Valat signale des problèmes de mise en forme et la présence de coquilles dans le document. Il remarque l'absence du critère de restitution dans le point VI - Obligations lors de la réalisation du projet.

Mme Rahou dit que l'UE PPE entre dans le cadre des projets pédagogiques puisqu'elle est évaluée.

M. Peraud propose de retirer la notion de PPE afin d'éviter toute confusion. Il souligne l'importance de projets collectifs tels que l'UE PPE pour donner aux étudiants la capacité de construire leur démarche personnelle d'orientation.

M. Dagneau souhaite que les formes de financement puissent être complémentaires notamment pour aider les projets articulant dimension pédagogique financée par l'UFR et aspects matériels pris en charge par le FSDIE.

M. Pialoux évoque le problème des projets portés par les filières artistiques. Il signale que l'association Archimuse effectue chaque année une demande de financement auprès du FSDIE dans le cadre de leur exposition de fin d'année de master théâtre.

M. Fröhlich trouve raisonnable que le FSDIE ne serve pas à financer les projets pédagogiques des formations.

Mme Rachmuhl demande si ce document est consultable par l'ensemble de la communauté universitaire.

M. Dagneau dit que les nouveaux critères d'attribution seront publiés dans la rubrique FSDIE de l'Espace étudiant à l'issue du vote.

M. Ballesta demande si le FSDIE prend en charge les frais de restauration.

M. Dagneau répond qu'un pourcentage de l'enveloppe globale du projet est répartie pour les frais matériels et les dépenses alimentaires.

M. Pialoux rappelle que les membres de la commission sont particulièrement vigilants sur ce sujet et qu'il est systématiquement demandé au porteur de projet de présenter les justificatifs financiers lors de la réalisation du projet.

M. Ballesta propose le texte au vote sous réserve de la modification de la phrase et la correction des coquilles.

Résultat du vote :

Votants : 35



Suffrages exprimés : 35  
Pour : 35

➡ **La CFVU valide le règlement FSDIE.**

## **VII/ BILAN DES EXAMENS**

Présentation : Mme Lebraud, bureau des examens, direction de la scolarité.

Le nombre d'épreuves par session est en augmentation continue depuis 2014. Cette augmentation a un impact direct sur le nombre d'appels d'examens et de surveillances à organiser et sur la durée des sessions. En 2015/2016, 936 épreuves écrites ont été organisées par le bureau des examens sur l'ensemble des sessions.

Avec la mise en œuvre de la nouvelle offre de formation, le nombre d'épreuves à organiser continue de progresser sur la 1<sup>ère</sup> session du 1<sup>er</sup> semestre (+ 30), avec un nombre d'appel à organiser qui augmente de 24%.

La préparation du calendrier universitaire 2017/2018 devra intégrer la question du nombre d'épreuves terminales qui doit impérativement être réduit.

Un état de l'évolution du nombre d'épreuves par formation sera proposé lors des prochaines séances du bureau.

M. Arcelin demande si une augmentation du nombre de participation des personnels BIATS est attendue.

M. Valat rappelle que l'organisation d'une épreuve implique la mobilisation de 2 à 4 personnels selon la nature et la durée de l'épreuve.

Mme Caillot dit que l'augmentation du nombre d'épreuves et le besoin de personnels ont été rapportés aux responsables de services.

M. Fröhlich fait le constat d'une inégalité de volume horaire de surveillances entre enseignants. Il se demande d'où vient cette forte augmentation alors même qu'une répartition des efforts a été faite lors de la préparation de la nouvelle offre de formation.

M. Valat souligne certains facteurs qui concourent à cette augmentation : abandon du CC intégral en licence de géographie, organisation d'épreuves en CT pour les masters, ...

M. Ortel ajoute que certaines disciplines sont fortement opposées au CC.

Mme Rachmuhl dit que la présence d'ECUE capitalisables concourt à l'augmentation du nombre d'épreuves.

Mme Lebraud rappelle que la présence d'étudiants dispensés et AJAC a un impact sur la durée du calendrier des examens.

M. Fröhlich évoque un manque de moyens humains en UFR pour permettre aux étudiants en situation de handicap et bénéficiant d'un tiers temps de composer dans des conditions favorables lors de l'organisation d'épreuves de CC.

M. Ballesta répond que cette question a été évoquée lors de la dernière réunion des directeurs d'UFR.

Dans le règlement des études, figure la possibilité pour un étudiant en situation de handicap ayant besoin d'un tiers temps de composer dans une salle dédiée sous surveillance.

Un engagement a été pris par la Direction générale des services afin de garantir un financement pour pallier ce cas de figure au second semestre.

Mme Caillot ajoute qu'un recensement des besoins pour estimer la charge financière devra également être au préalable effectué.

M. Fröhlich demande une précision sur la composition des jurys et sur l'obligation de désigner un président du jury identique pour les deux sessions.

M. Valat dit que la modification d'un jury entre les sessions entraîne la publication d'un nouvel arrêté fixant la nouvelle composition par le président de l'université.

## VIII/ CALENDRIER CFVU 2017

Date	Objet
19/01/2016	Bureau CFVU
26/01/2017	CFVU
02/02/2016	Bureau CFVU
16/02/2016	Bureau CFVU
23/02/2016	CFVU
09/03/2016	Bureau CFVU
16/03/2016	CFVU
20/04/2016	CFVU
18/05/2016	CFVU
15 ou 22/06/2016	CFVU
06/07/2016	CFVU

## IX/ QUESTIONS DIVERSES

Mme Carribon dit avoir été informée des difficultés de mise en œuvre des examens des UE dématérialisées pour les détenus.

M. Ballesta souhaite qu'une information complémentaire sur ce sujet soit apportée sur cette question avant toute prise de décision.

M. Fröhlich évoque la situation des associations logées dans le bâtiment H pendant les travaux et pose la question de leur relogement à l'issue des travaux.

M. Ballesta propose de faire un point d'information sur ce sujet lors d'une prochaine CFVU.

En l'absence d'autres questions diverses, la séance est levée à 13H00.

La Présidente,

*Signé*

Hélène VELASCO-GRACIET